

# COMMUNE D'ALZON

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le jeudi 21 juillet, à dix huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la bibliothèque, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Roger LAURENS**, Maire.

### PRESENTS

M. André LACROIX, M. Jean-Claude BLANC, M. Alain BOUTONNET. Mme Monique OERLEMANS, M. VIVENS Claude, M. Gérard ABRIC, M. Patrick REILHAN.

### ABSENTS

M. André BARRAL donne procuration à M. Roger LAURENS, M. Bernard ILDEVERT donne procuration à M. Patrick REILHAN.

Le quorum est atteint. Monsieur André LACROIX est nommé secrétaire de séance.

-----  
Monsieur le Maire informe l'assemblée que quatre délibérations sont à rajouter à l'ordre du jour. Après avis, les conseillers n'émettent pas d'objection.

### 1/ COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2011

***Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 mai 2011.***

### 2/ MODIFICATION DE L'AUGMENTATION DU LOYER DU GITE LE COLOMBIER

La délibération n° 031-2011 relate l'augmentation du loyer du gîte Le Colombier à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Or, le calcul est erroné. En effet, l'Indice des Loyers Commerciaux (I.L.C.) a été appliqué sur le montant global du loyer alors qu'il aurait dû être pris en compte pour la **partie fixe du loyer seulement**, à savoir **500,00 €**. Par conséquent, le montant du loyer du gîte Le Colombier est ainsi modifié :

| Montant partie fixe en € | Augmentation en €<br>Indice du 4 <sup>ème</sup> trimestre<br>+ 1,83 % | ARRONDIS en € |
|--------------------------|---|---------------|
| 500,00                   | 502,73  | <b>503,00</b> |

Il est rappelé que la partie mobile du loyer est révisable en fonction du chiffre d'affaire et sera réévaluée l'année prochaine. Le montant global du loyer à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2011** est donc de **729,00 €**.

***Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette correction.***

### **3/ ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DU TOURISME EN SUD CEVENNES**

Dans le cadre de la création du Syndicat Mixte du Tourisme en Sud Cévennes, il est demandé à chaque commune de la Communauté de Communes du Pays Viganais, de se prononcer sur son adhésion.

Le but de cette création est de pouvoir offrir aux professionnels un périmètre suffisamment grand qui relie les bassins de Ganges, Le Vigan et le massif de l'Aigoual, pour promouvoir leurs services et proposer aux vacanciers une offre touristique sur l'ensemble de ce territoire.

Les conseillers se posent la question du financement qui reste incomplet voire inconnu. Pour certains, il subsiste une incompréhension sur le fait de créer une structure intercommunale dans le domaine du tourisme et de garder les 3 offices de tourisme sur le territoire en question.

Monsieur le Maire précise que pour l'instant, il s'agit de créer le Syndicat. Les informations relatives aux financements parviendront ultérieurement. A l'issue de la discussion, le maire propose aux membres du conseil de délibérer au prochain conseil municipal, ce qui leur laissera le temps de s'informer.

***Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le report de cette question.***

### **4/ DEMANDES DE SUBVENTIONS DU COMITE DES FETES ET DE L'A.P.E.**

Le Comité des fêtes d'Alzon a fait une demande de subvention d'un montant de **1 500,00 €** qui sera utilisée pour le déroulement de la fête votive des 5 – 6 & 7 août prochain.

Quant à celle demandée par l'A.P.E. d'Alzon pour la somme de **650,00 €**, elle sera destinée au fonctionnement de l'association pour la période scolaire 2011/2012.

Les fonds sont prévus au budget primitif 2011.

***Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement des deux subventions.***

### **5/ CHOIX DU CABINET DE SECURITE POUR LES TRAVAUX DU PONT DU RIEU**

Au vu des propositions faites par le cabinet **SEDOA** concernant la mission de coordination **Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S.)** lors des travaux programmés pour la réparation du Pont du Rieu, il convient de choisir l'organisme de maîtrise d'œuvre qui dirigera les opérations de sécurité.

Sur les trois entreprises proposées – Vincent LEYMARIE – QUALICONSULT SECURITE et APAVE, le choix s'est porté sur le cabinet **QUALICONSULT**. Le devis s'élève à **1 614,60 € T.T.C.**

***Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le choix du cabinet QUALICONSULT pour un montant de 1 614,60 € T.T.C.***

### **6/ CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Dans sa séance du 4 mars 2011, le conseil municipal avait décidé, par délibération n° 007-2011, de charger le Centre de Gestion du Gard de souscrire, pour son compte, des conventions d'assurance liées aux risques statutaires du personnel communal.

Aujourd'hui, il est demandé à la collectivité d'accepter la proposition retenue par le Centre de Gestion, à savoir l'assureur AXA/courtier GRAS SAVOYE.

***Les membres du conseil approuvent, à l'unanimité, le choix de l'assureur et autorisent le maire à signer tout document s'y afférent.***

### **7/ DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE LA REGION VIGANAISE (S.I.E.)**

M. Alain **BOUTONNET**, membre du bureau du syndicat intercommunal d'électrification de la région viganaise, explique que, dans le cadre de la réforme territoriale, le Préfet du Gard a décidé de supprimer les

13 syndicats d'électrification existants dans le Département. Ceci, dans le but de les regrouper à l'échelle départementale au sein du **Syndicat Mixte Départemental d'Électrification**.

Il précise également que le S.I.E donnera un avis favorable au regroupement qui doit être effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 si le Préfet accepte que les communes (par secteurs) soient représentées au S.M.D.E. Dans le cas contraire, le S.I.E. donnera un avis défavorable au regroupement des syndicats intercommunaux d'électrification.

***Les membres du conseil approuvent, à l'unanimité, la dissolution du S.I.E. sous les réserves précédemment énoncées.***

## **8/ PISTE 4 X POUR L'ASSOCIATION LA BICYCLETTE CEVENOLE**

Dans son courrier du 26 juin dernier, l'association La Bicyclette Cévenole demande à conserver le tracé de la piste 4X située sur le haut de la parcelle communale du champ des aires.

Le maire propose de signer une convention si la demande est acceptée par le conseil municipal et celle-ci deviendrait caduque si le champ des aires est aménagé.

Il est proposé de signer une convention, chaque année, dans tous les cas en prévision d'un quelconque incident ou accident.

***Les membres du conseil décident, à l'unanimité, d'en parler en réunion de travail.***

## **9/ QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

### **1/ PROJET DE M. COURTIN – EGLISE D'ALZON**

Le maire rappelle que le dossier est à disposition des membres du conseil en mairie.

La priorité est donc de fixer une réunion officielle avec Mrs **COURTIN, BAYLE, l'Abbé SALENDRES** et les conseillers comme il avait été entendu lors d'une réunion précédente, pour présenter le projet.

### **2/ PONT DU RIEU**

Le maire informe que le dossier complet de la reconstruction du Pont du Rieu est arrivé en mairie. Il demande à ce qu'il soit étudié de façon à ce que le conseil municipal puisse se prononcer sur la base du marché et sur les appels d'offre. Un avis doit être donné, il est donc possible de modifier le projet après discussion.

### **3/ CARTO-GUIDE**

Il a été créé un **carto-guide Causse et Gorges de la Vis**. Alzon n'y figure pas pour l'instant mais apparaîtra lors du prochain tirage – partie montagne (le travail se fait par tranche). Tous les chemins de randonnées sont répertoriés. Il est en vente à l'Office du Tourisme au Vigan au prix de **5,00 €**.

### **4/ SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU POTABLE**

Les ingénieurs et techniciens du cabinet **SAFEGE**, chargé par le SIVOM du schéma directeur de l'A.E.P., sont venus mardi 19 juillet en mairie pour avoir un « état des lieux » des réservoirs et captages. A l'issue de cette visite, il a été demandé de relever les consommations d'eau chaque semaine pendant les mois de juillet et août, des compteurs généraux, au Bartalaï et à Sarremejane pour un suivi hebdomadaire.

Ils vont vérifier les plans existants et en établir de nouveaux avec les données transmises et faire l'inventaire de ressources sur la commune.

Les conseillers rappellent que **l'eau est un bien imprescriptible** : en aucun cas, elle ne peut être la propriété d'un administré.

## **5/ PROJET PROVISOIRE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU P.L.U.**

Ce document est à consulter en mairie avant la réunion prévue le 26 juillet prochain à 9 h 30.

## **6/ VENTE HOTEL RESTAURANT LE CEVENOL**

La vente est apparue dans une brochure reçue en mairie et fait état du contrat qui lie la mairie et l'hôtel restaurant Le Cévenol.

Les conseillers font remarquer que le contrat sera révisé avec le(s) nouveau(x) propriétaire(s) des lieux, ce qui fait que les conditions de vente annoncées dans la brochure ne concernent que la propriétaire actuelle du fonds de commerce.

## **7/ PLAQUE MAIRIE POUR HORAIRES D'OUVERTURE SECRETARIAT**

Le devis relatif aux nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat à inscrire sur la plaque vissée sur la façade de la mairie s'élève à **113,00 € T.T.C.**

**Les conseillers, à l'unanimité, approuvent l'achat de la plaque gravée au prix mentionné ci-dessus.**

## **8/ ARRET MALADIE DE CINDY CALLAMANI**

Pendant le mois d'arrêt maladie de Cindy **CALLAMANI**, la mairie s'est substituée à la Sécurité Sociale (contrat de droit privé) en lui versant intégralement son salaire du mois de juillet. Or, il se trouve qu'elle n'a pas effectué un minimum de 200 h 00 dans les 3 derniers mois consécutifs. Ce qui fait que la mairie ne touchera probablement aucun remboursement d'indemnités journalières.

## **9/ LOGEMENT MME ISABELLE LEGRAS**

Certains conseillers sont effarés de la nouvelle situation locative de Madame Isabelle **LEGRAS** et demandent l'intervention de la D.D.A.S.S. pour une visite du « cabanon de jardin » qui semble inadapté aux occupants, surtout l'hiver. Pour eux, il faut donc agir sur :

- 1/ la propriétaire,
- 2/ la locataire,
- 3/ la C.A.F.,
- 4/ les services fiscaux,
- 5/ le SPANC.

Si la propriétaire souhaite louer cet appartement, alors que ce local soit enregistré aux services fiscaux comme lieu d'habitation.

Le maire informe les conseillers qu'il a rencontré l'assistante sociale à ce sujet et qu'elle se rendrait sur les lieux rapidement.

## **10/ EMPLOYES COMMUNAUX**

Monsieur Gérard **ABRIC** fait remarquer, à l'aide de photos, que le village n'a jamais été aussi sale. De plus, il informe les membres du conseil qu'il a vu les trois employés communaux dans le camion alors que le travail ne manque pas dans la commune.

Le maire précise qu'il répète régulièrement aux agents municipaux de travailler séparément. Mais, en vain.

## **11/ TUNNEL DE VALCROZE**

Monsieur Gérard **ABRIC** rappelle qu'il est nécessaire de faire un courrier à l'Association Roc et

Canyon pour le stationnement gênant au tunnel de Valcroze.

#### **12/ PONT DE VALCROZE**

Ce pont n'est pas muni de garde-corps et présente un danger potentiel.

#### **13/ FETE VOTIVE**

Monsieur Claude **VIVENS** demande si les branchements ont été effectués par E.R.D.F. pour la fête votive des 5 – 6 et 7 août.

Le maire l'informe que tout a été fait.

#### **14/ FETE DU 14 JUILLET**

L'attribution de cette date, pour l'association des chasseurs a posé problème. En effet, il semblerait que ce ne soit pas La Diane Alzonenque qui ait organisé le repas des chasseurs mais le groupe de chasseurs d'Alzon – groupe non déclaré auprès de la Préfecture.

A l'avenir, lors de la préparation du calendrier des manifestations festives, il faudra s'assurer que les personnes soient représentatives des associations officielles.

Monsieur André **LACROIX** regrette d'avoir associé cette année le feu d'artifice au repas des chasseurs.

#### **15/ TRAVAUX SACRISTIE**

Le maire informe que deux devis sont arrivés en mairie concernant le chauffage et 1 seul pour la zinguerie. Les travaux à effectuer sont : vérification de l'étanchéité du toit, peinture, gouttière à mettre en place à la Chapelle des Pénitents (les crochets sont existants mais la gouttière est absente)

## **16/ AIRE DE CAMPING-CAR**

Une discussion s'installe sur l'emplacement des tables livrées et fixées. Le maire explique qu'il était nécessaire de conserver un passage qui donne accès à la station d'épuration et un autre pour les camping-car.

### **Réunions à prévoir :**

- traversée du village : **mardi 26 juillet 2011 à 14 h 30**
- Pont du Rieu : **mardi 26 juillet 2011 à 15 h 30**

La séance est levée à 19 h 45.

Le 2 août 2011

Le secrétaire de séance,  
**André LACROIX**

Le Maire,  
**Roger LAURENS**